

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.



Aperçu

1. État des lieux	2
2. Généralités	2
3. Ecoles et gardes enfants.....	3
4. Restaurants, cafés, bars	5
5. Magasins.....	5
6. Professions dites de contacts.....	7
7. Secteur loisirs	7
8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe.....	8
9. Églises et communautés religieuses.....	9
10. Transports publics	10
11. Entreprises.....	11
12. Groupes vulnérable	12
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales.....	13
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine.....	13
15. Politique de Tests	14
16. Stratégie de Vaccination	16
17. Citoyens.....	19
18. Frontières	20
19. Collaboration transfrontalière	23
20. Législation et réglementation adaptées à COVID-19.....	24
21. Recherches en cours	25

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
1. État des lieux		
<p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de/);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Siensano (https://covid-19.sciensano.be/)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)</p>
2. Généralités		
<p>À partir du 1er décembre 2020, la loi sur les mesures temporaires de la Corona s'appliquera. Cela signifie que les pouvoirs reviennent aux maires des municipalités et qu'il y a un contrôle parlementaire. Pour le Limbourg du Sud, les municipalités coordonnent toujours leurs mesures sur une base hebdomadaire sous la présidence du président de la Région de sécurité du Limbourg du Sud.</p> <p>Les Pays-Bas distinguent 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 "Vigilant" : 50 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par semaine (valeur du signal : 7 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par jour). - Niveau 2 "Inquiétant" : >50, mais 150 résultats positifs pour 100 000 habitants par semaine - Niveau 3 "Grave" : >150, mais 250 résultats positifs pour 100.000 habitants par semaine - Niveau 4 : "Très sévère" : >250 résultats positifs pour 100 habitants par semaine. <p>Dès que le niveau 3 ou 4 s'applique dans trois ou quatre régions de sécurité, les mesures s'appliquent au niveau national. Le maire détermine</p>	<p>RNW peut déclarer Kreise ou les municipalités une zone à risque (>35 nouveaux cas de corona par jour pour 100 000 habitants). Ces Kreise ou municipalités doivent alors prendre des mesures supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau à risque 1 : >35 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Niveau à risque 2 : >50 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Particulièrement extrême : >200 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours <p>Le 13 décembre, un confinement complet est en vigueur à partir du 16 décembre. Le 3 mars, le Bund et les Länder ont décidé de prolonger ce confinement jusqu'au 28 mars 2021. Dans le processus, certains assouplissements ont de nouveau été introduits. Trois autres étapes d'ouverture basées sur</p>	<p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4.</p> <p>A partir du 1er décembre, le confinement renforcé du 2 novembre a été légèrement assoupli.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité. Le 2 février, la <u>carte de route</u> actualisée a été présentée, tant pour les mesures d'escalade que de désescalade.</p> <p>Les mesures de niveau 4 s'appliquent actuellement à l'ensemble des Pays-Bas. À partir du 15 décembre 2020, un confinement complet est en vigueur. Ce confinement a été prolongé à quatre reprises, jusqu'au 30 mars 2021, mais prudemment assoupli à partir du 3 mars avec des changements mineurs à partir du 16 mars. Le gouvernement évaluera les mesures le 23 mars. À partir du 31 mars, un nouvel assouplissement sera recherché dans les secteurs de l'éducation et de l'hôtellerie.</p>	<p>l'incidence ont été présentées. Selon le niveau de danger, des mesures peuvent être prises au niveau local (incidence >100) ou assouplie (incidence <50), (stratégie des hotspots). La prochaine réunion aura lieu le 22 mars.</p>	<p>Ces mesures ont été prolongées jusqu'au 1er avril 2021. Le Comité consultatif a décidé d'une stratégie de gestion de la santé : une phase de déclin avec des mesures strictes et une phase de gestion avec des protocoles par secteur, différenciés selon le niveau d'alerte. Le comité d'experts devrait établir un calendrier à cet effet. Le comité de consultation a pris une décision étape par étape le 5 mars concernant un plan de plein air, l'éducation et la jeunesse. En outre, l'interdiction des voyages non essentiels a été temporairement prolongée jusqu'au 18 avril. À partir du 1er mai, il devrait être possible d'en faire plus grâce au déploiement massif de tests rapides préventifs et d'autotests.</p> <p>Le prochain comité de consultation est prévu pour le 26 mars.</p>
3. Ecoles et gardes enfants		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garde d'enfants : le 8 février, les crèches ont réouvert leurs portes - La garde extrascolaire restera ouverte, de manière limitée, aux parents ayant une activité professionnelle essentielle ; - A partir du 8 février, l'école primaire est à nouveau entièrement ouverte ; - Enseignement secondaire : À partir du 1er mars, l'école secondaire a partiellement ouvert ses portes. Les élèves fréquenteront physiquement l'école au moins un jour par semaine, les effectifs des classes seront réduits de moitié environ. Une attention particulière sera accordée aux élèves des cours pratiques et des examens. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les enseignants et le personnel des crèches pourront se faire tester volontairement tous les 14 jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enseignement primaire</i> : à partir du 22 février, les enfants peuvent alterner pour les cours d'éducation physique, les classes ont été réduites de moitié - combinaison d'éducation physique et d'enseignement à distance. - <i>Enseignement secondaire</i> : enseignement à distance, uniquement des assouplissements pour les étudiants en examen final. À partir du 22 février, ils pourront 	<p>Mesures pour la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moyen d'un code de couleur, la politique en matière d'éducation est adaptée ; - Enseignement secondaire : un maximum de 50% d'enseignement de contact pour les élèves de deuxième et troisième année ; - Enseignement supérieur : à partir du 15 mars, 1 jour par semaine d'éducation de contact est autorisé ; - Les enseignants se réunissent en ligne ; il en va de même pour les journées d'études pédagogiques ; - Les crèches (0-3 ans) restent ouvertes. <p>À partir du 15 mars, les voyages scolaires sont autorisés pour une durée maximale d'une journée dans les écoles primaires et secondaires</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement secondaire professionnel est partiellement ouvert à partir du 1er mars, chaque élève ayant droit à une journée d'éducation physique par semaine ; - Enseignement professionnel supérieur et universités : l'enseignement à distance pour l'instant, seuls les examens et les stages pratiques sont physiquement possibles. - Des exceptions peuvent être faites pour les élèves et étudiants vulnérables ; - Les examens théoriques pour l'exercice des professions et des affaires peuvent se poursuivre à partir du 16 mars. - En cas de présence physique, tous les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur et universités, portent un couvre bouche-nez en dehors des cours. Dans des situations spécifiques : également dans les salles de classe. Pour les élèves et le personnel, la règle de la distance de 1,5 mètre s'applique. Dans l'enseignement secondaire, il y a quelques exceptions en ce qui concerne les cours pratiques. 	<p>à nouveau recevoir des cours d'éducation physique, soit dans des classes plus petites réparties sur l'ensemble du bâtiment, soit dans le cadre d'un enseignement hybride;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enseignement supérieur professionnel et universités :</i> l'enseignement à distance, exception uniquement sous certaines conditions pour la dernière année de formation professionnelle. - <i>Garde d'enfants et garde d'enfants après l'école :</i> Toutes les écoles proposent une garde d'enfants pour les élèves des groupes 1 à 6 qui ne peuvent pas rester à la maison ou qui sont vulnérables. - Les services de garde d'enfants sont également ouverts, selon un programme limité, mais il est demandé de toute urgence de rester à la maison si possible. <p>À partir du 15 mars, il est prévu que tous les étudiants devront alterner au moins une fois par semaine, l'enseignement de contact.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les masques médicaux sont obligatoires pour les élèves dans les bâtiments scolaires et sur le terrain scolaire. Pour les enfants jusqu'à la huitième année inclusivement, un masque buccal quotidien s'applique ; - L'enseignement à petite échelle, comme les cours de musique, est possible pour un maximum de 5 élèves ; - Les cours en plein air sont autorisés, mais les mêmes règles que pour les sports de plein air s'appliquent 	<p>(les règles relatives aux activités de plein air s'appliquent). L'enseignement spécial et l'enseignement professionnel à temps partiel sont alors également des enseignements de contact intégral pour les groupes vulnérables.</p> <p>D'autres assouplissements seront envisagés pour chaque communauté de langue. Après les vacances de Pâques, l'enseignement de contact complet est prévu, également pour l'enseignement secondaire.</p> <p>Une attention particulière est accordée au respect des mesures sanitaires (masque buccal dans les écoles secondaires, etc.).</p> <p>En Flandre, les tests seront systématiquement renforcés dans les écoles dès qu'une infection est détectée : un test rapide le premier jour et un éventuel test PCR le septième jour.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	Les voyages scolaires sont interdits.	
4. Restaurants, cafés, bars		
<p>Pour les Pays-bas, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des établissements de restauration et de boissons à l'exception des pompes funèbres, cantines d'entreprise, services offerts aux patients et aux visiteurs dans les centres de soins et les aéroports ferment après le contrôle de sécurité ; - Les hôtels sont ouverts, mais les restaurants et les bars d'hôtels sont fermés. - Les restaurants sont ouverts pour les plats à emporter sont ouverts. Pas de vente et de livraison d'alcool après 20 heures ; - Dans les lieux ayant une fonction combinée, la partie avec la fonction de restauration est fermé. 	<p>En RNW, les dispositions suivantes s'appliquent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les restaurants, bars, boîtes de nuit et cafés sont fermés ; - Les repas peuvent toujours être emportés (le port d'un masque buccal est obligatoire) ; - Les séjours en hôtel sont interdits, sauf pour les voyageurs d'affaires strictement nécessaires. 	<p>Pour la Belgique les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cafés et restaurants sont fermés ; - La vente à emporter des repas est possible jusqu'à 22 heures ; - L'interdiction d'alcool s'applique à partir de 20 heures ; - Les hôtels et les B&B restent ouverts, mais les restaurants et les bars ferment. Les repas peuvent être consommés dans la chambre.
5. Magasins		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les magasins non essentiels sont en principe fermés, mais à partir du 3 mars, il est possible de faire des achats sur rendez-vous ; - Pour le shopping sur rendez-vous, la réservation d'un créneau horaire de 10 minutes minimum et de 2 clients maximum par étage en même temps s'applique. À partir du 16 mars, un client par 25m² avec un minimum de 2 et un maximum de 50 clients s'applique ; - Les magasins sont également autorisés à proposer des services de livraison ainsi que des services de "commande et collecte". Les commandes doivent être passées 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>De nombreux magasins non essentiels restent fermés jusqu'au 28 mars 2021. La collecte, si elle se fait sans contact, est possible. À partir du 8 mars, il est également permis de faire des achats sur rendez-vous (Click & Meet) à condition que le nombre de clients soit limité à 1 par 40 m².</p> <p>Si l'incidence sur 7 jours est inférieure à 100, les librairies, les fleuristes et les jardinerie peuvent rouvrir à partir du 8 mars. Pour NRW, l'incidence est plus faible, de sorte qu'ils</p>	<p>Mesures pour la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les magasins sont ouverts ; - La distance sociale doit être garantie, la désinfection obligatoire des mains et un maximum d'un client par 10m² peut faire ses achats pendant 30 minutes au maximum (à l'exception des centres commerciaux) ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire et les clients doivent venir faire leurs achats seuls (à l'exception des mineurs ou des personnes nécessitant des soins) ; - Tous les marchés (y compris les marchés non essentiels) sont ouverts et tous les produits peuvent être offerts. Il est

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>au moins 4 heures à l'avance et le retrait doit avoir lieu dans un délai d'une heure maximum à l'extérieur du magasin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces de première nécessité, qui se concentrent sur les produits de première nécessité, sont ouverts comme d'habitude, tels que les supermarchés, les stations d'essence, les pharmacies et les opticiens ; - Un marché n'est autorisé à avoir des étals que pour les produits de première nécessité y compris la vente de fleurs en plein air ; - Il est obligatoire de porter des masques buccaux dans les magasins également lorsque l'on passe d'un magasin à l'autre ; - Les magasins ferment au plus tard à 20 heures. Les soirées d'achat seront supprimées ; - Les supermarchés et autres magasins vendant des produits alimentaires sont exclus. A cause du couvre-feu imposé, les magasins essentiels fermeront plus tôt (excepté les drogueries); - Interdiction d'alcool entre 20h et 7h du matin. Cela s'applique à la vente, à la livraison et à la consommation dans l'espace public ; - Heures d'ouverture spéciales pour les personnes avec un santé fragile ; - Dans le commerce de détail, des accords sont conclus sur le strict respect des protocoles. S'il y a trop de monde ou si les règles de base ne sont pas respectées, un lieu (ou une partie d'un lieu) peut être fermé. L'application de la loi est renforcée. 	<p>peuvent s'ouvrir. Les mêmes conditions s'appliquent.</p> <p>Pour les commerces de première nécessité, les mesures existantes continueront à s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne par 10m² pour les surfaces de vente de < 800 m², 1 personne par 20 m² pour les surfaces de vente de plus de 800 m² ; - Les marchés hebdomadaires axés sur les produits de première nécessité peuvent rester ouverts ; - Les magasins proposant une gamme de produits essentiels et non essentiels peuvent être entièrement ouverts si l'accent est mis sur les produits essentiels. La gamme ne peut pas être étendue ; - Obligation de porter un masque buccal dans les magasins. Ce masque buccal doit au moins être d'une certaine qualité de protection (masques buccaux FFP2, KN95 ou OP ou de qualité comparable). À partir du 1er décembre, cette obligation s'appliquera également aux magasins, en file d'attente et aux parkings. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. 	<p>obligatoire de porter un masque buccal à une distance de 1,5 m de distance et aucune nourriture ou boisson ne peut être consommée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les magasins de nuit ferment à 22 heures ; - Une interdiction de la vente d'alcool entre 20h et 5h.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
6. Professions dites de contacts		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir du 3 mars 2021, les professions de contact non médical sont autorisées à rouvrir, notamment les coiffeurs, les massothérapeutes, les moniteurs de conduite automobile, à l'exception des travailleurs du sexe ; - Les professions médicales telles que les dentistes, les orthophonistes, les physiothérapeutes et les vétérinaires resteront bien sûr ouvertes ; - Il est obligatoire de porter un masque buccal, tant par le prestataire de services que par le client. Le masque buccal peut être retiré dès que le client dispose d'un siège fixe. Le travail doit être effectué dans la mesure du possible à une distance de 1,5 mètre et le travail doit être effectué sur rendez-vous et triage. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professions de contact non médicales pourront à nouveau être exercées à partir du 8 mars, comme les esthéticiennes, les salons de massage et les studios de tatouage ; - Le port d'un masque buccal médical est obligatoire. S'il n'est pas possible de porter un masque buccal, le client doit fournir un résultat de test négatif ; - Les réservations sont obligatoires. Les coiffeurs peuvent également travailler sans rendez-vous ; - Les traitements médicalement nécessaires, tels que la physiothérapie, l'ergothérapie et la logopédie, continueront comme d'habitude. Cela s'applique également aux traitements de pédicure ; - Les cours de conduite sont également autorisés, à condition de porter un masque FFP2. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professions de contact non essentielles (non médicales) tels que les salons de beauté, les masseurs et les salons de tatouage, peuvent ouvrir à partir du 1er mars ; - À partir du 8 mars, les photographes peuvent accueillir jusqu'à un client ou un ménage ; - A partir du 13 février, les coiffeurs sont ouverts de nouveau ; - Le service à domicile est et reste également interdit, sauf pour les soins capillaires à partir du 8 mars ; - Les professions de contact médical sont ouvertes, dans des conditions de distanciation sociale maximale, à raison d'un client par 10m², sur rendez-vous uniquement et avec port d'un masque buccal ; - Lorsqu'elles seront réouvertes, ces règles s'appliqueront également aux professions non médicales, dans des conditions strictes de travail sur rendez-vous, de fermeture de la salle d'attente (attente à l'extérieur), de 10 minutes entre les traitements pour le nettoyage et de ventilation adéquate.
7. Secteur loisirs		
<p>Pour les Pays-Bas, au moins jusqu'au 30 mars 2021, tous les lieux accessibles au public seront fermés, y compris les musées, théâtres, cinémas, piscines, zoos et bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le retrait des livres à la bibliothèque reste possible sur réservation ; - Les centres de quartier restent ouverts pour les services aux 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir du 8 mars, les musées, expositions d'art, galeries, directions, châteaux, lieux de mémoire et autres pourront être rouverts, sous réserve de réservation et de traçabilité. Dans les zones fermées, il y a un maximum de 1 personne par 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plupart des établissements du secteur culturel, festif, sportif, récréatif et événementiel sont fermés y compris les discothèques, les parcs d'attractions et les cinémas ; - Les piscines, à l'exception des piscines subtropicales sont ouverts ;

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>personnes vulnérables ; 4 Les lieux de services aux entreprises et les lieux d'administrations publiques restent également ouverts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite à domicile de 1 personne maximum par jour, de ménages différents ; - A l'extérieur : groupe de 2 personnes maximum de ménages différents. <p>Le port d'un masque buccal est obligatoire dans les espaces publics intérieurs, les gares et les aéroports, sauf si l'on dispose d'une place assise ou debout fixe. Pour les endroits qui sont en partie couverts la recommandation de porter des masques de protection s'applique aux parties où il y a un auvent. En ce qui concerne les lieux qui ont des emplacements à la fois intérieurs et extérieurs (tels que les gares, mais aussi les zoos et les parcs d'attractions), il est conseillé de mettre et d'enlever le masque buccal le moins possible, même si les visiteurs sont à l'extérieur.</p>	<p>20m2, à l'extérieur il n'y a pas d'obligation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autres, tels que les théâtres, les salles de concert, les foires, les cinémas, les salles de jeux et les magasins de paris resteront fermés. L'ouverture partielle ne sera envisagée que si l'incidence sur 7 jours est inférieure à 100 dans un délai de 2 semaines - Les rencontres de divertissement sont également interdites, elle n'est autorisée que si les artistes se tiennent à au moins 2 mètres de distance et que les spectateurs regardent depuis le salon (concerts de fenêtre) ; - Dans tous les espaces publics accessibles au public, l'obligation de porter un masque buccal et nasal s'applique. Cela s'applique également à certains endroits en plein air où la distance ne peut être garantie pendant une période plus longue. Ceci est déterminé au niveau local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les zoos peuvent rouvrir à partir du 13 février ; - Les parcs de vacances, les parcs de bungalows et les campings rouvriront à partir du 8 février, mais les infrastructures communautaires et la restauration resteront fermées ; - Les répétitions sont également interdites, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans inclus ; - Les terrains de jeux de plein air et les espaces extérieurs des parcs naturels et des musées en plein air sont ouverts ; - Les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques restent ouvertes, masque buccal obligatoire ; - Les institutions culturelles ne peuvent être ouvertes qu'aux enfants âgés de 12 ans au plus pour l'école ou l'apprentissage. - Le plan de plein air examine si les activités de plein air, les parcs d'attractions et les événements culturels peuvent avoir lieu à l'extérieur pour un maximum de 50 personnes d'ici avril ; - 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de rassemblement (max. 10 personnes ensemble à l'extérieur) et forte recommandation pour le masque buccal.
<p>8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe</p>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'au 30 mars 2021 au minimum, toutes les infrastructures sportives couvertes, saunas, piscines, sex-clubs, etc. seront fermées. - Les cours de natation pour les enfants jusqu'à 12 ans sont à nouveau autorisés à partir du 16 mars. La réservation et le triage 	<p>En RNW, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les piscines, les saunas, les centres de fitness et les bordels sont fermés ; - Les sports individuels peuvent être pratiqués seuls, avec un maximum de 5 personnes de deux ménages différents ou avec des personnes du même ménage et à l'extérieur 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la plupart des facilités dans le secteur des sports et des loisirs ; - Les piscines sont ouvertes, à l'exception des piscines subtropicales ; - Les saunas privés peuvent être rouverts à partir du 8 mars, à condition qu'ils soient utilisés par

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>sont obligatoires, les parents attendront à l'extérieur et les douches resteront fermées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports individuels avec 4 personnes maximum, à 1,5 mètres est autorisé. Les leçons de groupe se poursuivent à nouveau ; - Les personnes jusqu'à 26 ans sont exemptées, elles sont autorisées à s'exercer à l'extérieur en équipes à une distance inférieure à 1,5 m ; - Pas de cours en groupe ; - Pas de concours, à l'exception de ceux qui se trouvent au sein de votre propre club ; - Les sportifs de haut niveau et les footballeurs de la division d'honneur et de la première division sont exclus ; - Pas de public dans les sports. - Fermeture des cantines sportives, des douches et des vestiaires ; - Les lieux où sont exercées des professions de contact non médicales, comme les travailleurs du sexe, sont fermés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les enfants jusqu'à 14 ans, la taille maximale des groupes est de 20 personnes, avec un maximum de deux moniteurs à l'extérieur ; - L'entraînement sportif individuel sur des terrains de sport de plein air, comme le tennis, est autorisé si une distance minimale de 5 mètres est maintenue entre les groupes - Le sport amateur est supprimé ; - Les associations ne sont pas autorisées à exercer/donner des trainings ; - L'éducation sportive dans les écoles est autorisée - Les compétitions sportives professionnelles ne peuvent avoir lieu que sans spectateurs. 	<p>des personnes du même ménage. Cela ne s'applique pas aux autres installations (ou aux installations publiques) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces sportifs ne peuvent être ouverts qu'aux enfants jusqu'à 12 ans inclus pour l'école ou le gouvernement, aux athlètes professionnels pour l'entraînement ou les compétitions ; - Les parties extérieures des infrastructures sportives restent ouvertes ; - À partir du 8 mars, les activités de plein air organisées (telles que le sport) sont autorisées pour : les enfants de moins de 13 ans avec un maximum de 10 si à l'intérieur et de 25 si à l'extérieur ; les jeunes de moins de 19 ans avec un maximum de 10 à l'extérieur. L'audience des sessions de training est limitée à une personne par enfant ; - Dès le mois d'avril, l'ouverture des activités de plein air organisées à tous (max. 10 personnes) est à envisager ; - L'ouverture des pistes de ski, des pistes de ski de fond et des centres de ski est interdite ; - 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de montage et forte recommandation de porter un masque buccal.
<p>9. Églises et communautés religieuses</p>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre a passé des accords avec les communautés religieuses sur la base desquels il est conseillé d'admettre un maximum de 30 personnes par service et de s'abstenir de chanter ; - Il n'y a pas d'obligation juridique de porter un masque buccal ; - Un maximum de 50 personnes seront admises aux funérailles ; 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les messes et les rencontres religieuses seront à nouveau autorisées à partir du 1er mai 2020.</p> <p>Toutefois, les services ne sont autorisés que si les conditions sont remplies : 1,5 mètre de distance, port obligatoire d'un masque buccal (d'au moins la norme FFP2, KN95 ou OP</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maisons de prière sont ouvertes y compris pour les services religieux ; - Pour les funérailles et les crémations, un maximum de 50 personnes est autorisé, sans compter les enfants jusqu'à 12 ans inclus et le célébrant et le prêtre. Pour d'autres services, tels que les

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- Pour les mariages, il y a un maximum de 30 personnes.</p>	<p>équivalente), interdiction de chanter (également sur les places) et les rassemblements de plus de 10 personnes doivent généralement être annoncés à l'Ordnungsamt au moins 2 jours à l'avance. Un dialogue aura lieu sur les réductions de contacts. Les grandes rencontres doivent être évitées.</p>	<p>mariages, le nombre maximum de personnes est toujours de 15</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement dans les bâtiments désignés, à 1,5 m et 1 personne par 10 m² ; - Le port obligatoire d'un masque buccal et d'autres équipements de protection est recommandé ; - Le contact physique entre personnes ou avec les mêmes objets par des personnes différentes est interdit.
10. Transports publics		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les transports publics et les taxis, il est obligatoire de porter un masque buccal également dans les bâtiments de la gare ; - En raison du taux d'occupation plus faible, l'horaire des transports publics a été légèrement réduit ; - Voyager le moins possible uniquement en cas de nécessité ; - Restez autant que possible à votre adresse de vacances, lorsque vous êtes en vacances ; - Limiter le nombre de voyages et éviter les foules ; - Suivez les conseils du gouvernement en matière de voyages à l'étranger ; - Conseil urgent : ne faites pas et ne réservez pas de voyages à l'étranger avant mi avril, sauf en cas de stricte nécessité. La partie caribéenne du Royaume est ainsi considérée comme étant à l'intérieur des terres. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>À partir du 27.04.2020, le port d'un masque buccal (d'au moins la norme FFP2, KN95 ou OP équivalente) dans le transport public sera obligatoire dans tous les Länder allemands. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Dans le train, les places disponibles sont limitées en raison de la distance suffisante. Toutefois, la capacité sera augmentée.</p> <p>Pour l'ensemble de l'Allemagne, il est recommandé de limiter au maximum les déplacements. Tous les voyages professionnels et privés qui ne sont absolument pas nécessaires ne sont pas recommandés. Il est expressément recommandé de ne pas partir en vacances au ski.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transports publics fonctionnent comme d'habitude, aux heures de pointe, les transports publics seront élargis cependant, la distanciation sociale doit être garantie avec 1,5 mètres de distance) ; - Conseil : se limiter aux déplacements nécessaires ; - Pour les personnes de 12 ans et plus, il est obligatoire de porter un masque buccal dans les transports publics ; - Il est possible de voyager en Europe, mais il y a une interdiction des voyages non essentiels et des conseils de voyage: vert, orange (clair) et rouge. Au retour d'une zone orange, une recommandation de quarantaine de 10 jours s'applique, au retour d'une zone rouge, une obligation de quarantaine s'applique. <p>Chaque autorité veillera, dans le cadre de ses responsabilités, à ce que la capacité des transports publics aux heures de pointe soit optimale afin d'éviter les encombrements.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
11. Entreprises		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, les conseils urgentes suivantes s'appliquent :</p> <p>Travaillez à la maison, à moins qu'il n'y ait vraiment pas d'autre moyen. Seules les personnes dont le travail est essentiel au déroulement d'un processus commercial et qui ne peuvent pas effectuer leur travail à domicile sont autorisées à venir travailler.</p> <p>Les employeurs sont appelés à rendre possible le travail à domicile.</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les contacts dans le contexte professionnel doivent être limités autant que possible. Le règlement fédéral SARS-CoV-2-Arbeitsschutzverordnung (valable jusqu'au 30 avril) stipule que les employeurs doivent permettre à leurs employés de travailler à domicile autant que possible, dans la mesure où leurs activités le permettent.</p> <p>Les entreprises doivent fermer les cantines d'entreprise sauf si cela est nécessaire pour les processus de travail et l'éducation encore autorisés. Des mesures d'hygiène pour protéger les employés sont obligatoire et, si possible, faire travailler les employés à domicile. Un masque buccal et nasal doit être porté sur le lieu de travail, sauf sur le lieu de travail lui-même où une distance de 1,5 mètre peut être maintenue. Ce masque buccal doit être au moins de qualité comparable FFP2, NK95 ou OP et doit être mis à disposition par l'employeur si le travail ne permet pas une distance de 1,5 mètre entre les personnels.</p> <p>Pour encourager davantage le travail à domicile et la digitalisation, l'achat de matériel à cette fin sera entièrement déductible des impôts en 2021.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>Le télétravail est obligatoire, sauf si la nature du travail ne le permet pas. Si cela n'est pas possible, des mesures de distance sociale et d'hygiène ainsi qu'une obligation de port d'un masque buccal doivent être respectées. Pour ce groupe, l'employeur doit également fournir un document ou une preuve de la nécessité de sa présence.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
12. Groupes vulnérable		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales ; - diabétiques ; - avec système immunitaire affaibli ; - l'infection HIV. <p><u>Conseil:</u> les personnes âgées indépendantes de plus de 70 ans peuvent recevoir régulièrement la visite d'une ou deux personnes à condition que ce sont toujours les mêmes personnes.</p> <p>En cas de détection d'une infection dans une maison de soins, les résidents et le personnel sont testés chaque semaine. Le personnel reçoit plus d'équipements de protection.</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes âgées de 50 à 60 ans ou plus souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladies cardiaques, hépatiques, pulmonaires ou rénaux ; - Les diabétiques ; - Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ; - Les patients atteints de cancer. <p><u>Conseil :</u> Il n'est généralement pas recommandé de rendre visite aux groupes vulnérables. Il a été souligné que les groupes vulnérables ne peuvent être visités que s'ils ne présentent aucun symptôme et si, ces derniers jours, ils n'ont pas été exposés</p> <p>Un maximum de 15 masques buccaux médicaux FFP2 par personne seront délivrés par la Bundesregierung à un prix modique pour les groupes particulièrement vulnérables. Il existe également 30 tests rapides par mois par personne nécessitant des soins de longue durée.</p> <p>Le personnel soignant doit être testé tous les deux jours et porter des masques FFP2. Les visiteurs doivent toujours porter un masque FFP2 à un risque particulier. L'armée et les volontaires sont utilisés pour aider à effectuer des tests rapides au personnel et aux visiteurs.</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes de plus de 65 ans ; - Les diabétiques ; - Les personnes ayant un cœur, un poumon ou les maladies rénales ; - Enfants de moins de 6 mois ; - Les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. <p><u>Conseil :</u> Les résidents des maisons de repos et de soins, les personnes handicapées et les célibataires isolés ou incapables de se déplacer peuvent recevoir des visites dans des conditions strictes (toujours la même personne qui ne doit présenter aucun symptôme deux semaines auparavant).</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>Dans les maisons de repos, les visites sont autorisées à condition de respecter une distance de 1,5 mètre. En fonction du nombre d'infections, un masque chirurgical peut être recommandé.</p> <p>Un règlement sur les visites prévoit un maximum d'un visiteur par jour, mais si les résidents des maisons de retraite sont vaccinés, le règlement sur les visites est étendu à un maximum de deux visiteurs par jour (également différents visiteurs pendant la semaine).</p>	<p>En Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les visites dans les hôpitaux et les maisons de retraite sont à nouveau autorisées. Le port d'un protège-bouche/nez FFP2 est obligatoire.</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins considérés par eux comme non urgents sont reportés.</p> <p>Dans toute l'Allemagne, une plus grande capacité hospitalière est mise à disposition pour les opérations prévues.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>À partir du 2 juin 2020, les hôpitaux disposeront de leur propre système de visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités - Les soins non urgents sont reportés ; - Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse restent ouverts.
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <p>L'inspection de la santé (GGD) informe les contacts des patients confirmés. La recherche de contacts est assistée par les rapports du CoronaMelder.</p> <p>Recommandation urgente d'une quarantaine à domicile (en principe 10 jours) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous avez des symptômes qui correspondent à la corona (faites-vous tester, des résultats négatifs mettront immédiatement fin à la quarantaine) ; - vous avez corona (vous resterez en quarantaine pendant au moins 7 jours à compter du moment des symptômes et jusqu'à ce que vous n'ayez plus de symptômes pendant au moins 24 heures) ; - votre colocataire présente de légers symptômes coronariens ainsi 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Le Gesundheitsamt d'un Kreis ou d'un Kreisfreie Stadt informe les contacts des patients confirmés. Le déploiement du personnel est intensifié. La recherche de contacts est soutenue par les rapports de l'application Corona-Warn.</p> <p>La quarantaine à domicile est automatiquement obligatoire via l'ordonnance sur la quarantaine, dès que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une personne présente des symptômes et attend le résultat d'un test (PCR ou test rapide) ; - Une personne a obtenu un résultat positif à un test rapide et attend toujours la confirmation par un test PCR ; 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>L'inspection de la santé informe les contacts des patients confirmés, de plus, assisté par les notifications de l'application Coronalert.</p> <p>Quarantaine obligatoire si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de symptômes : isolez-vous immédiatement pendant 10 jours, consultez un médecin et faites-vous tester le plus rapidement possible ; - Si le test PCR est positif, il faut alors procéder à un isolement ; - L'isolement peut être levé au plus tôt 10 jours après l'apparition des symptômes et au moins 3 jours sans fièvre et sans amélioration des symptômes ; - En cas de test PCR positif, sans symptômes, quarantaine de 10 jours à compter de la date de retrait du test ;

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>que de la fièvre ou un essoufflement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - votre colocataire a la corona ; - vous avez été proche d'une personne ayant une corona (au moins 15 minutes dans un rayon de 1,5 mètre) ; - vous recevez une notification de Coronamelder ; - vous revenez d'une région à haut risque à l'exception des travailleurs et des étudiants frontaliers et visite à ou par le conjoint/partenaire ou l'enfant ou le parent en Belgique ou en Allemagne ; - un enfant est testé positif, toute la classe est mise en quarantaine à la maison. <p>Le ministère de la santé, du bien-être et des sports a commencé un essai pratique du Reischeck de quarantaine le 7 janvier. Cet outil en ligne devrait permettre de réduire les déplacements et de passer en quarantaine à l'arrivée. La loi d'urgence pour une obligation de quarantaine pour les voyageurs arrivant de zones à haut risque est en consultation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - On a un résultat positif à un test PCR (patient confirmé) ; - On vit avec une personne qui a été testée positive ; - On est voyageur en provenance du Royaume-Uni ou d'Afrique du Sud qui y a résidé au cours des dix derniers jours (via Einreiseverordnung). <p>Tous les autres contacts seront approchés individuellement avec une obligation de quarantaine. Les personnes infectées doivent également informer activement leurs contacts.</p> <p>La période de quarantaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une personne infectée dure au moins 10 jours, jusqu'à ce qu'il y ait une nette amélioration ou qu'il n'y ait plus de symptômes pendant 48 heures ; - Les contacts restent en quarantaine pendant 14 jours et peuvent être testés après 10 jours. En cas de résultat négatif, la quarantaine prend fin ; - Lorsque vous êtes en quarantaine, vous n'êtes pas autorisé à quitter votre domicile et aucun visiteur n'est autorisé. Toute personne qui ne respecte pas les règles de quarantaine commet une infraction une amende peut être imposée. 	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de contact à haut risque ou de retour d'une zone rouge : minimum 10 jours de quarantaine, à partir du dernier jour de contact à haut risque ou de séjour dans une zone à haut risque. Le test PCR doit être effectué le 7ème jour suivant le début de la quarantaine. Si ceci est négatif, la quarantaine se finit au plus tôt ce 7ème jour.
15. Politique de Tests		
<p>Les personnes suivantes doivent se faire tester via le GGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les personnes sans symptômes, mais qui ont été exposées à un risque (par exemple par un message du Corona App), après le 	<p>Politique de tests pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie, par l'intermédiaire d'un médecin généraliste (test rapide) ou d'un service de santé (PCR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; 	<p>Politique de test pour la Belgique, via la médecine générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les soignants asymptomatiques ayant des contacts à haut risque (dans un rayon de 1,5 m de contact avec la personne infectée sans

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>cinquième jour de quarantaine (à partir du 1er décembre) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voyageurs en provenance de zones à haut risque, après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 20 janvier 2021) ; - Tests de priorité pour une sélection de personnel de santé, les travailleurs des services de garde d'enfants et d'enseignants ; - L'enseignement : en cas d'infection en classe, les règles concernant les contacts à haut risque s'appliquent à toute la classe (quarantaine à la maison, test le 5e jour). - Il existe quatre sites de test dans le sud du Limbourg : 2 à Maastricht, 1 à Landgraaf et 1 à Urmond. - Tout Néerlandais doit pouvoir se rendre sur un lieu de test dans un rayon maximum de 45 minutes ; - En plus des tests PCR, des tests rapides sont également effectués. (test LAMP, test d'antigène et, à certains endroits, tests d'haleine). <p>Il existe un arrangement financier pour la mise en place de votre propre centre de tests sur le lieu de travail pour les entreprises où il n'est pas possible de travailler à domicile.</p> <p>En plus des tests pour détecter le virus, des pilotes sont détenus pour voir si les tests peuvent être utilisés pour autoriser d'autres activités. Un certificat de test est prévu à cet effet, pour lequel un projet de loi est disponible pour consultation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes asymptomatiques ; - Contacts (min. 15 minutes de contact étroit avec l'infection) ; - Infection confirmée dans un espace commun ; - Infection confirmée dans un établissement (hôpital, cabinets) ; - Personnel des centres de soins sans infection confirmée (si l'incidence est élevée dans la région) ; - Patients ou résidents des centres de soins (si l'incidence régionale est élevée) ; - Visiteurs des centres de soins sans infection confirmée (uniquement en cas d'augmentation de l'incidence régionale) ; - Personnel des centres médicaux sans infection confirmée (en cas d'incidence régionale élevée) ; - Le personnel des écoles ou des crèches ; - Entrée en Allemagne en provenance de l'étranger : les voyageurs qui ont séjourné dans une zone à risque pendant 10 jours doivent passer un test. Ils doivent faire effectuer un test 24 heures avant leur arrivée ou immédiatement après leur arrivée en NRW. Il existe des exceptions, qui se trouvent à la rubrique 17 "Frontières" ; - Voyages intérieurs allemands : test effectué lors de voyages à l'intérieur de l'Allemagne, provenant d'une incidence régionale accrue ; <p>Depuis le début du mois de novembre, un centre de test commun à Tivoli, Aix-la-Chapelle, a été ouvert par la ville et la StädteRegion d'Aix-la-Chapelle. Le site de test pour le Kreis Heinsberg est situé dans la</p>	<p>équipement de protection individuelle adéquat) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contacts à haut risque asymptomatiques peuvent être testés les jours 1 et 7 de la période de quarantaine. Pour le premier jour, la possibilité s'applique si vous êtes appelé dans les 72 heures suivant le contact ; - Personnes admises à l'hôpital, nouveaux résidents d'une entité résidentielle ; - Pour les résidents de la Belgique qui ont été à l'étranger pendant plus de 48 heures, un test s'applique le jour 1 et le jour 7. - Les enfants de moins de 6 ans doivent également être testés s'ils ont eu des contacts avec une personne infectée, en dehors de la famille.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>municipalité de Heinsberg. Les personnes présentant des symptômes pendant au moins deux jours consécutifs, les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test rapide ou qui doivent être admises dans une maison de retraite, les personnes qui ont reçu une notification de l'application CoronaWarn ou le personnel des écoles et des crèches peuvent être testées ici.</p> <p>Des autotests rapides, qui pourraient être distribués par le ministère fédéral de la santé dans une ordonnance, sont à l'étude.</p> <p>Les abattoirs et les entreprises similaires sont tenus de tester leurs employés régulièrement, la fréquence dépendant de la taille de l'entreprise. (CoronaFleischwirtschaftVO)</p>	
16. Stratégie de Vaccination		
<p>Pour l'ensemble de Pays-Bas :</p> <p>Première phase (commencée le 8 janvier) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnel soignant des hôpitaux de soins intensifs (personnel ambulancier, infirmières et médecins des services IC, SEH et COVID) (<i>vaccination via l'hôpital</i>) 2. Personnel des maisons de soins, des centres de soins pour handicapés et des soins à domicile (<i>vaccination via les sites de GGD</i>) 3. Médecins généralistes et personnes chargées des vaccinations (<i>via hôpitaux/GGD</i>) à partir du 22 janvier pour les généralistes. 4. Résidents des maisons de repos et personnes handicapées 	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie : La vaccination commencera le 27 décembre 2020. Le groupe cible de la vaccination ainsi que l'ordre de vaccination ont été décidés par le CoronalmfV du 15 décembre. La vaccination se fait par l'intermédiaire de sites centraux, de médecins (de famille) et de structures propres dans les hôpitaux.</p> <p>Priorité absolue:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnes âgées de plus de 80 ans 2. Résidents et personnel des maisons de repos 3. Personnel de soins à domicile 	<p>Pour l'ensemble de la Belgique : Les premiers "vaccins TV" ont été administrés le 28 décembre. La vaccination commence le 5 janvier 2021. Le 8 janvier 2021, il a été décidé que la vaccination devait être plus rapide et plus efficace, ce qui a été demandé à la Taskforce Vaccination.</p> <p>Première phase (inoculation sur place) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résidents et personnel des centres de soins résidentiels (y compris les personnes bénévoles) 2. Professionnels des soins dans les hôpitaux (à partir de fin janvier via les hôpitaux) 3. Les professionnels des soins primaires, tels que les médecins

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>mentales vivant en institution (vaccination via un médecin de l'institution, commence le 18 janvier)</p> <p>5. Résidents de petites maisons de soins et d'institutions pour personnes handicapées (vaccination par le médecin généraliste, aidé par des teams ambulants, à partir du 25 janvier)</p> <p>6. Personnes âgées mobiles de 90 ans et plus vivant à domicile (vaccination via GGD, à partir du 25 janvier)</p> <p>7. Personnes âgées mobiles vivant à domicile entre 85 et 90 ans (via GGD, à partir du 1er février)</p> <p>Deuxième phase (à partir de février/mars):</p> <p>8. Les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile avec ou sans indication médicale (le plus âgé en premier, vaccination par GGD/médecin)</p> <p>9. Clients des soins de santé mentale intra-muros (vaccination par le médecin de la maison)</p> <p>10. Personnes non-mobile âgées de 60 ans et plus qui ne sont pas en maison de repos (via un médecin généraliste avec des équipes mobiles)</p> <p>11. Les personnes de moins de 60 ans avec une indication médicale (vaccination via le médecin généraliste)</p> <p>Troisième phase (à partir de mois de mai):</p> <p>12. Autres professionnels de la santé (vaccination via l'hôpital/le médecin d'entreprise)</p> <p>13. Les personnes entre 18 et 60 ans sans indication médicale (les personnes âgées d'abord, la vaccination via GGD/médecin)</p>	<p>4. Les soignants travaillant avec une forte exposition à COVID-19, par exemple IC</p> <p>5. Le personnel soignant qui s'occupe des personnes très vulnérables, comme l'oncologie ou la transplantation</p> <p>Priorité élevée (commence en mars) :</p> <p>6. Personnes âgées de plus de 70 ans (à partir de mai au plus tard)</p> <p>7. Personnes très vulnérables (démence/invalidité compréhensible, trisomie 21, transplantation d'organe)</p> <p>8. Des contacts étroits entre les deux parties ci-dessus</p> <p>9. Personnel soignant des personnes vulnérables en institution</p> <p>10. Personnel à haut risque d'exposition COVID-19, tel que les banques de sang et les centres de test</p> <p>11. Les policiers et les agents de la force publique courent un risque élevé d'exposition au COVID-19, notamment lors de manifestations (à partir du 8 mars)</p> <p>12. Personnel soignant dans le secteur des soins de santé publics ou revêtant une importance particulière dans les infrastructures hospitalières (à partir du 8 mars)</p> <p>Priorité accrue :</p> <p>13. Personnes âgées de 60 ans ou plus</p> <p>14. Personnes à risque accru : obésité, maladie chronique des reins ou du foie, cancer, BPCO, etc.</p>	<p>généralistes (à partir de février via les hôpitaux et les centres de vaccination)</p> <p>4. Institutions de soins collectifs et autres personnels hospitaliers (à partir de février via les hôpitaux et autres institutions)</p> <p>Deuxième phase (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays) :</p> <p>5. Pour les plus de 65 ans (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes))</p> <p>6. Les patients à risque entre 45 et 65 ans ayant des problèmes de santé, tels que le diabète, l'obésité, le cancer, les problèmes pulmonaires (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes)</p> <p>7. Les personnes travaillant dans des secteurs vitaux (à partir d'avril, également via le médecin d'entreprise)</p> <p>Troisième phase (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays):</p> <p>8. Le reste de la population adulte (18 ans et plus, à partir de juin)</p> <p>La vaccination est volontaire et gratuite pour chaque citoyen.</p> <p>Cette stratégie est toujours en cours d'élaboration.</p> <p>En Flandre, un compteur de vaccination a été mis en place : https://www.laatjevaccineren.be/vacinatieteller.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>A partir du 2 février, la vaccination a été accélérée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prolonger l'intervalle entre les doses de BioNTech/Pfizer de 3 à 6 semaines pour les nouveaux rendez-vous ; - Conservez un maximum de 50 % du stock pour la deuxième vaccination - A partir du mois de mai, entre 110 et 120 lieux de ponction GGD seront réalisés. <p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents des Pays-Bas. Néanmoins, le ministre De Jonge note que les professionnels de la santé qui travaillent aux Pays-Bas mais vivent à l'étranger peuvent également prendre rendez-vous pour une vaccination dans un lieu de GGD de leur choix.</p> <p>Les taux de vaccination peuvent être consultés sur le tableau de bord Corona :</p> <p>https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/landelijk/vaccinaties</p>	<ol style="list-style-type: none"> 15. Personnes ayant des fonctions essentielles : gouvernements, forces armées, police, pompiers, etc. 16. Les personnes travaillant dans des installations et des entreprises d'infrastructures critiques, telles que les pharmacies, la gestion des déchets, les transports, etc. 17. Personnel soignant présentant un faible risque d'exposition COVID-19 18. Les travailleurs de la distribution alimentaire 19. Employés des services de garde d'enfants ou des écoles (on examine si elles ne devraient pas avoir une priorité plus élevée) 20. Employés en situation de vulnérabilité <p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents de l'Allemagne. L'ordonnance fédérale sur les vaccinations concerne également les travailleurs qui vivent à l'étranger et travaillent en Allemagne et qui sont assurés.</p> <p>Les progrès sont suivis par le RKI : https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Daten/Impfquoten-Tab.html;jsessionid=735AC305193EB2A6AE8884D5033D514E.internet072</p> <p>Aussi à conseiller au : https://impfdashboard.de/</p>	

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
17. Citoyens		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p>La perspective générale d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laver vos mains régulièrement ; - Tousser et éternuer à l'intérieur du coude ; - Utiliser des mouchoirs en papier ; - Ne pas serrer la main ; - social distancing ; - En cas de fièvre, tout le ménage doit rester à la maison (les personnes exerçant des professions cruciales sont exclues). <p>Les maires peuvent désigner des zones (par exemple un parc, une plage ou des quartiers spécifiques) où sera contrôlé ou qui seront fermées en cas de rassemblements en cas de la violation de la règle de distance (1,5 mètre).</p> <p>Pour l'ensemble des Pays-Bas un confinement complet est en vigueur à partir du 15 décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester à la maison autant que possible. Demande urgente de sortir uniquement pour faire des courses ou prendre l'air. N'allez à l'extérieur pour des soins informels essentiels ou pour travailler que si vous ne pouvez pas le faire à la maison ; - A domicile, on reçoit au maximum 1 personne par jour, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans ; - Pas plus d'une visite par jour à une personne ; - Un ménage n'a pas un nombre maximum de personnes ; - Il est interdit de transporter de l'alcool ou des drogues douces entre 20 heures et 7 heures ou de les consommer dans les lieux publics. 	<p>Mesures pour NRW:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les membres de deux ménages peuvent se réunir en public - maximum 5 personnes. Les couples, quelles que soient les circonstances, sont considérés comme un seul ménage ; - Les fêtes privées sont considérées en général comme inacceptables et sont en principe interdites ; - Tout le monde est prié de ne pas voyager, même pas pour une journée ou une visite familiale ; - Il n'y a pas de prohibition de l'alcool 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquez les mesures d'hygiène ; - Soyez vigilants à l'égard des personnes vulnérables ; - A l'extérieur : les masques buccaux ne sont plus obligatoires, sauf dans les endroits très fréquentés déterminés par les autorités locales et dans les rues commerçantes et les marchés. - A l'intérieur : les masques buccaux restent obligatoires (magasins, cinémas, transports publics...) ; - Dans la région de Bruxelles-Capitale : obligatoire sur l'ensemble du territoire. <p>Jusqu'au 1^{er} avril 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contacts étroits sont limités à un maximum d'une même personne par 6 semaines par membre du ménage, sauf pour les célibataires : ils sont autorisés à un maximum de 2 personnes ; - À partir du 8 mars, une personne (portant un masque nasal) à la fois peut entrer occasionnellement et brièvement dans une maison ; - Les groupes sont limités à un maximum de 10 personnes (à l'exclusion des enfants de moins de 12 ans) ; - Interdiction de circuler dans les lieux publics (couvre-feu) entre minuit et 5 heures du matin (cela s'appliquera également en Wallonie et en Communauté germanophone à partir du 1^{er} mars), sauf pour les déplacements essentiels et non retardés, tels que les raisons médicales urgentes, les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>A partir du 23 janvier un couvre-feu s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce couvre-feu a été prolongé en principe jusqu'au 30 mars, 4h30 du matin ; - Couvre-feu entre 21h00 et 4h30, - Exception pour des raisons nécessaires, telles que le travail, les funérailles, les soins urgents à une autre personne, à vous-même ou à un animal, une calamité, un voyage à l'étranger, la promenade d'un chien seul ; - Il y a une exception spéciale pour les jours d'élection des 15, 16 et 17 mars. Aucune déclaration n'est nécessaire à cet effet. Les employés et les bénévoles reçoivent un certificat ; - En cas d'exception, une formulaire de "Déclaration personnelle de couvre-feu" est requis, mais cela ne s'applique pas en cas d'urgence ou pour promener un chien. Une déclaration de l'employeur pour le travail s'applique également. 		
<p>18. Frontières</p>		
<p>L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.</p>		
<p>Tout voyage qui n'est pas nécessaire est fortement déconseillé.</p> <p>Les résidents des pays voisins sont expressément priés de ne pas venir aux Pays-Bas.</p> <p>Au retour d'une zone à risque, une recommandation urgente de quarantaine de 10 jours maximum s'applique ; cette quarantaine peut être interrompue pour des déplacements nécessaires (par exemple, visite familiale exceptionnelle). Une obligation de quarantaine est en cours d'élaboration.</p>	<p>Tout voyage qui n'est pas nécessaire est fortement déconseillé.</p> <p>En principe, les dispositions suivantes s'appliquent en République fédérale d'Allemagne :</p> <p>Les personnes qui ont séjourné dans une zone à risque au cours des dix derniers jours doivent s'inscrire avant leur arrivée sur le site Einreisanmeldung.de (www.einreisanmeldung.de).</p> <p>En outre, les voyageurs en provenance de zones à haut risque doivent pouvoir présenter</p>	<p>Il y a une interdiction du tourisme de loisir, des voyages non-essentiels (pour l'instant jusqu'au 18 avril). Seuls les déplacements depuis et vers la Belgique sont autorisés pour des raisons essentielles.</p> <p>Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisons familiales obligatoires, telles que les visites au conjoint (sur preuve d'une relation stable et durable) ou les embrassades, le partage des responsabilités parentales, les funérailles, les crémations ou les mariages (pour les parents au premier et au deuxième degré ou les proches). - Raisons humanitaires;

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>Les voyageurs en provenance de zones à haut risque peuvent être testés après 5 jours de quarantaine ; si le résultat du test est négatif, la quarantaine sera levée.</p> <p>Les visites (pour l'Allemagne et la Belgique uniquement) à un amant, un conjoint, un enfant ou un parent, les travailleurs frontaliers et les élèves des écoles frontalières sont exemptés de la quarantaine à domicile pour ces raisons.</p> <p>Les passagers doivent présenter un résultat négatif au test PCR au moins 72 heures avant l'embarquement pour tous les vols, navires et les transports publics internationaux en provenance d'une zone à haut risque (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE) à destination des Pays-Bas.</p> <p>À partir du 23 janvier, les voyageurs en provenance de zones à haut risque par voie aérienne ou maritime doivent également présenter un résultat négatif à un test rapide en plus du test PCR négatif obligatoire. Ce test rapide ne doit pas dépasser 24 heures (en raison de difficultés pratiques, le délai a été prolongé de 4 à 24 heures) au moment de l'embarquement. Cette obligation est levée si le test PCR est effectué jusqu'à 12 heures avant le départ.</p> <p>Des contrôles sur place sont effectués à l'arrivée, le transporteur est responsable.</p> <p>Des exceptions aux exigences de test s'appliquent aux travailleurs frontaliers et aux étudiants, ainsi qu'aux services d'autobus régionaux dans un rayon de 30 kilomètres de la frontière nationale. Les passagers en transfert dans l'aviation sont exemptés du test rapide.</p>	<p>un résultat de test négatif à l'autorité sanitaire dans les 48 heures suivant leur arrivée.</p> <p>Les exceptions à l'application ci-dessus et aux exigences de tests négatifs sont les voyages à travers l'Allemagne sans nuitée et une visite de moins de 24 heures en provenance ou à destination des Pays-Bas, de la Belgique ou du Luxembourg.</p> <p>L'obligation de passer des tests négatifs est en outre soumise à des exceptions pour les travailleurs frontaliers ou les étudiants, ou pour les visites urgentes en Allemagne de moins de 72 heures (comme les soins familiaux et les visites) et le transport transfrontalier de personnes et de marchandises.</p> <p>Les voyageurs en provenance de zones à risque particulièrement élevé (incidence supérieure à 200 sur 7 jours) et les voyageurs en provenance de pays où le virus est en mutation doivent avoir un résultat de test négatif avant leur arrivée et le présenter sur demande. Les transporteurs doivent également le vérifier. Les exceptions susmentionnées à l'obligation de déclaration ne s'appliquent pas.</p> <p>Pour NRW s'applique : Suite à une décision du Oberverwaltungsgericht du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie le 20 novembre, le règlement d'entrée en NRW contre les mutations a été réintroduit. Pour les personnes qui ont séjourné dans une zone à risque au cours des 10 derniers jours, une quarantaine obligatoire de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Raisons des études (élèves, étudiants et stagiaires) - Activités de la vie quotidienne dans le pays voisin pour les habitants des municipalités frontalières (la municipalité immédiatement voisine de la frontière) et des municipalités immédiatement adjacentes (la municipalité du même pays immédiatement au-delà) - Les activités dans le pays voisin qui font partie de la vie quotidienne des résidents de la région frontalière, à condition que ces activités soient autorisées et nécessaires dans le pays de résidence. Une preuve supplémentaire de la nécessité est nécessaire. La nécessité et la zone frontalière ne sont pas précisées. - Soins aux animaux, obligations légales, déménagement, transit, ou raisons purement professionnelles. <p>Vous devez être muni d'une déclaration d'honneur lorsque vous entrez ou sortez du pays, sauf en cas de force majeure. Un modèle de formulaire est disponible auprès du ministère de l'intérieur. Les règles ci-dessous restent pleinement en vigueur.</p> <p>PLF : Toute personne arrivant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire de localisation des passagers de la santé publique en ligne (https://travel.info-coronavirus.be/de/public-health-passenger-locator-form). Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Une distinction est faite entre les voyages d'affaires et les voyages privés. Les voyageurs d'affaires munis d'un certificat de leur</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>À partir du 23 janvier, les vols et les quais seront interdits aux voyageurs en provenance du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et d'Amérique du Sud. À partir du 9 mars, cela ne s'appliquera plus au Royaume-Uni.</p>	<p>10 jours à l'arrivée s'applique en principe, sauf si un résultat de test négatif obtenu au plus tard 48 heures avant l'arrivée est présenté (un test rapide suffit). À l'arrivée, un test peut également être effectué dans les 24 heures, auquel cas l'isolement est recommandé.</p> <p>Les mêmes exceptions que celles prévues par les règles fédérales s'appliquent (séjour de 24 heures maximum, travail ou études à la frontière, raisons impérieuses de séjour <72 heures).</p> <p>Les personnes qui ont séjourné dans une zone à variante virale au cours des 10 derniers jours sont soumises à une obligation de quarantaine immédiate de 10 jours à leur arrivée en NRW. Ce délai peut être réduit à 5 jours en cas de résultat négatif. Les voyages ultérieurs, le transport et le personnel médical sont exemptés dans une certaine mesure.</p>	<p>employeur ne doivent plus être mis en quarantaine si leur PLF le prouve.</p> <p>Les personnes arrivant en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire PLF si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures.</p> <p>Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager avec le formulaire d'adulte accompagnant, à condition qu'ils voyagent avec l'adulte accompagnant.</p> <p>Tous les entrants (résidents belges et non-résidents belges) qui ont séjourné plus de 48 heures dans une zone rouge sont placés en quarantaine. Pour les résidents de Belgique, un test PCR est exigé le premier et le septième jour ; si le résultat est négatif, la quarantaine peut être levée après le septième jour. Les non-résidents doivent avoir un résultat de test négatif au plus tard 48 heures avant leur arrivée en Belgique. Si un résultat de test négatif ne peut être démontré, une mise en quarantaine est nécessaire. Les non-résidents ne sont pas tenus de se soumettre à des tests ; toutefois, vous pouvez vous faire tester le septième jour pour mettre fin à la quarantaine. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas tenus de se soumettre à des tests, mais doivent respecter la quarantaine.</p> <p>Une exception à cette obligation de quarantaine est faite pour les personnes exerçant une profession critique, les étudiants qui passent un examen et les personnes qui se trouvent en zone rouge pour des raisons professionnelles jusqu'au 4 janvier.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
		<p>Cette obligation de quarantaine ne s'applique pas aux déplacements transfrontaliers de courte durée : un séjour de moins de 48 heures dans une zone rouge ou un séjour de moins de 48 heures en Belgique.</p> <p>Une exception s'applique aux écoliers transfrontaliers, la co-parentalité transfrontalière et aux travailleurs transfrontaliers. Cette exception signifie qu'ils ne doivent pas remplir un PLF et subir de quarantaine à chaque fois qu'ils franchissent la frontière et qu'ils doivent subir un nouveau test à leur entrée en Belgique ou à leur retour dans leur pays de résidence.</p> <p>L'exemption ne s'applique pas aux voyages occasionnels, tels que le séjour d'un étudiant étranger seul dans sa chambre en Belgique.</p> <p>Les voyageurs en provenance du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et d'Amérique du Sud sont soumis à une quarantaine générale de 10 jours, avec des tests le premier et le septième jour.</p>

19. Collaboration transfrontalière

Euregio Meuse-Rhin

Les partenaires de l'EMRIC s'accordent régulièrement sur les conséquences des mesures et de la communication publique.

Belgique-Pays-Bas

Les ministres belge et néerlandais appellent conjointement la population à limiter au maximum les mouvements transfrontaliers.

Allemagne-Pays-Bas : les ministres allemand et néerlandais appellent conjointement la population à limiter autant que possible les mouvements transfrontaliers.

Europe

La Commission européenne et le Parlement européen travaillent à la coordination et à l'harmonisation des politiques de santé des États membres. Les pays européens utilisent une norme unique pour le codage par couleurs, qui permet d'indiquer le degré d'infection d'un pays ou d'une région. Les 27 États membres de l'UE

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>fournissent leurs propres données au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) à Stockholm. L'ECDC publie ensuite chaque semaine une nouvelle carte avec un code de couleur afin qu'il n'y ait plus de différences entre les États membres.</p> <p>Le 21 janvier 2021, les leaders européens ont discuté d'une politique commune au sein du Conseil en ce qui concerne les nouvelles mutations de Corona. Il a été convenu que les frontières ne devraient pas être fermées, mais des mesures doivent être prises contre les voyages non urgents. Une recommandation commune sur l'utilisation des tests rapides a également été faite. La Commission européenne a fait des recommandations supplémentaires, inclus dans la mise à jour de la recommandation du Conseil européen.</p> <p>La Commission européenne a envoyé une lettre à tous les États membres le 17 février, les invitant à respecter les politiques de restriction des déplacements, de quarantaine et de tests et à ne pas créer d'obstacles divergents. En outre, six États membres, dont l'Allemagne et la Belgique, ont reçu une lettre complémentaire de la Commission leur demandant de lever leur interdiction de voyager ou la fermeture de leurs frontières et d'en informer la Commission dans les dix jours.</p> <p>Vert : < 25 pour 100 000 habitants (au cours des deux dernières semaines) et moins de 4 % des tests de corona sont positifs.</p> <p>Orange : > 25 < 50 pour 100 000 habitants et le nombre de tests positifs est soit supérieur à 4 %, soit > 25 < 150, mais le pourcentage de tests positifs est inférieur à 4 %.</p> <p>Rouge : > 50 tests positifs et le pourcentage est supérieur à 4 %. Lorsqu'il y a plus de 150 infections pour 100 000 habitants, une zone devient de toute façon rouge.</p>		
<p>20. Législation et réglementation adaptées à COVID-19</p>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>Une loi temporaire est entrée en vigueur le 24 avril. Cette loi contient un certain nombre de dispositions nécessaires en relation avec COVID-19. Par exemple, cette loi prévoit que la rédaction des testaments chez le notaire ou les assemblées annuelles des sociétés peuvent temporairement être effectuées à distance.</p> <p>Le 1er décembre 2020, les mesures de la loi temporaire covid-19 entreront en vigueur, remplaçant les ordonnances d'urgence actuelles. Cette loi devrait fournir une base juridique plus solide pour les mesures contre la transmission de COVID-19. La loi temporaire est gérée de manière centralisée, mais elle est également conforme aux relations administratives qui s'appliquent en dehors des situations</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande :</p> <p>Le 25-03-2020, le Bundestag a approuvé une loi donnant plus de pouvoirs au Gesundheitsministerium de Berlin. La confiscation des médicaments et des vêtements protégés en est un exemple, l'ordonnance sur l'obligation de contrôle des entrées provenant de zones à haut risque et l'ordonnance sur la déclaration des entrées. La Coronavirus-Impfverordnung a également été publiée le 15 décembre. Le 13 janvier 2021, le règlement fédéral d'entrée impose un test négatif pour les voyageurs provenant d'une zone à risque. La législation dans le domaine de la Corona est alignée au niveau fédéral.</p> <p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p>	<p>Les règles de lutte contre la Corona sont fixées par décret ministériel, basé sur le droit de la sécurité civile. La dernière date du 28 octobre, modifiée le 7 février.</p> <p>Afin de fournir une base juridique plus solide et plus démocratique, le ministre de l'intérieur Verlinden a envoyé un projet de loi sur la pandémie au Parlement.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>de crise et prévoit une adaptation locale.</p> <p>Des mesures peuvent également être prises sur la base de la loi sur la santé publique, qui prévoit l'obligation pour les voyageurs de présenter un résultat négatif au test PCR.</p> <p>La loi sur la santé publique sera modifiée en janvier/février avec une obligation d'enregistrement et de quarantaine pour les voyageurs arrivant de zones à haut risque.</p> <p>La base juridique du couvre-feu est la loi sur les pouvoirs extraordinaires de l'autorité civile, introduite par décret royal.</p> <p>Un procès est en cours à ce sujet. Dans l'intervalle, la loi temporaire limitant les sorties en plein air (covid-19) a été adoptée d'urgence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le 14 avril 2020, le Parlement de RNW a approuvé la loi sur les épidémies. En temps de crise, cette loi permet d'adapter le droit territorial ; - La CoronaSchutzVerordnung (CoronaSchVO) contient les mesures contre la transmission du virus et a été mise à jour pour la dernière fois le 5 mars (valable du 8 mars au 28 mars 2021) ; - La Coronaregionalverordnung (du 11 janvier au 31 janvier) fournit une base juridique pour la mesure des 15 km ; - L'ordonnance sur les tests de la corona (du 19 février au 6 mars 2021) - L'ordonnance sur l'entrée, le Einreiseverordnung, régit le trafic frontalier. Elle a été renouvelée le 8 mars et valable jusqu'au 28 mars ; <p>Depuis le 1er décembre, la Quarantäneverordnung NRW a été introduit (la version renouvelée va du 12 février au 12 mars 2021) ; il régleme qui doit être mis en quarantaine et pour quelle durée.</p>	
<p>21. Recherches en cours</p>		
<p>Dans le cadre du projet PANDEMERIC, financé par Interreg, les études suivantes sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des flambées - les conséquences juridiques des transports transfrontaliers d'ambulances et d'IC - Une enquête sur les possibilités d'un partenariat permanent entre les hôpitaux du Limbourg néerlandais et les hôpitaux de la région allemande d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg (Belgique) et de Liège (Belgique). <p>Être partenaires de projets : Partenariat EMRIC (chef de file), ITEM/Faculté de droit Université de Maastricht, Province de Liège, EGTS Euregio Meuse-Rhin, Communauté germanophone.</p>		

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (09-03-2021 – 16h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés:

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzi.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>